



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA
VERIFICATION ANNUELLE, DETECTION DE
FUITE, REPARATION ET REMPLACEMENT DES
DISCONNECTEURS DE LA VILLE DE
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE SADE
SERVICES**

**DÉCISION N° AU-19-176
EN DATE DU 02 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal Le Moniteur et au Profil Acheteur de la Ville le 11 décembre 2018 relatif à l'accord-cadre pour la vérification annuelle, détection de fuite, réparation et remplacement des disconnecteurs de la Ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société SADE Services, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord-cadre pour la vérification annuelle, détection de fuite, réparation et remplacement des disconnecteurs de la Ville de Vincennes, avec la société SADE Services, sis 7 rue Denis Papin – 94854 IVRY SUR SEINE Cedex, représentée par Monsieur Denis MALABAT, Directeur du Service d'Ivry.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptible de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 55 000€ HT soit 66 000 € TTC. Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an et est reconductible de manière tacite 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190502-lmc1H6266H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/05/2019
Date de Publication : 02/05/2019